

Évoquons maintenant un autre Montacussien : Jean-Marie Ernest Préveraud (1828-1907).

Après le coup d'État du président de la République Louis-Napoléon Bonaparte, le 2 décembre 1851, Ernest Préveraud prit, avec ses frères Léon et Jules, une part active à la lutte pour la défense de la constitution de la Seconde République que les républicains du Donjon conduisirent dans le département.

Pour cette action, il fut jugé et condamné à mort. Gracié, il passa alors huit ans au bagne de Toulon puis dans les geôles de Belle-Ile et du Mont Saint-Michel. Libéré en 1859, il rentra enfin à Montaguët.

Peu avant de mourir, il écrivit le récit de ces huit années de réclusion, qui a été publié en 2007 sous le titre *Condamné à mort en 1852 pour la République*.

*Après le coup d'État du président de la République Louis-Napoléon Bonaparte, le 2 décembre 1851, Ernest Préveraud prit, avec ses frères Léon et Jules, une part active à la lutte pour la défense de la constitution de la Seconde République que les républicains du Donjon conduisirent dans le département.*

*Jean-Marie Ernest Préveraud s'installa en 1860 dans cette maison, qui venait d'être acquise par sa famille. Il y demeura jusqu'à son décès, en 1907.*

*La maison devint alors la propriété de sa fille Marguerite, épouse de Gilbert Verrier, grand-père de l'actuel propriétaire.*

*Le 3 décembre 2007, la rue qui borde la maison et la sépare de la place du Champ-de-Foire a été baptisée « rue Jean-Marie-Ernest-Préveraud ».*

